



Conseil des droits de l'homme

18^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Yémen

Genève, le 29 janvier 2014

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la République du Yémen et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

La Suisse est préoccupée par les discriminations en droit et en pratique auxquelles les femmes et les filles yéménites doivent faire face, tout particulièrement en matière de mariage, de divorce, de garde des enfants et d'héritage ainsi que les violences exercées au sein de la famille. **La Suisse recommande à la République du Yémen de veiller à ce que les femmes yéménites disposent des mêmes droits que les hommes, de promouvoir leur droit à participer à la vie politique à l'égal de leurs homologues masculins et de les protéger contre la discrimination et la violence sexiste.**

Le gouvernement yéménite s'est récemment déclaré prêt à rejoindre la Cour pénale internationale. **La Suisse recommande à la République du Yémen de ratifier le Statut de Rome et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre du Statut dans la législation nationale.**

Finalement, **la Suisse recommande à la République du Yémen d'abolir la peine de mort pour toutes les personnes considérées comme mineures au regard du droit international. La Suisse recommande également, comme un premier pas vers l'abolition générale de la peine capitale, d'instaurer immédiatement un moratoire sur la peine de mort.**

Je vous remercie.